

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2025

PRÉSENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, M. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, M. Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, M. Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, M. Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mme Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Erwan LE SAUX
M. Guy BOISSERIN donne pouvoir à M. Serge BERARD
M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Damien COMBET
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET
M. Pierre FRESSYNET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON
M. Alain GARDETTE donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS
M. Martial GILLE donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN
Mme Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET
Mme Martine MORELLON donne pouvoir à Mme Monia BEN SLAMA
M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD
M. Dominique CHARVOLIN

SECRÉTAIRE :

M. Pierre FOUILLAND

Ouverture de la séance à 18H30

1/ Compte-rendu des décisions de la Présidente et du Bureau selon la délibération du 06 juillet 2020 portant délégation à Madame la Présidente sur la période du 14 janvier 2025 au 10 mars 2025

Compte-rendu des décisions prises par Mme La Présidente en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations 2020-31 modifiée par les délibérations n°23-2021 du 23 mars 2021 et n°2024-66 du 25 juin 2024 et 2025-02 du 28 janvier 2025, ainsi que la délibération n° 2020-32 en date du 6 juillet 2020, conformément aux articles L3611-3, L3611-2, L 3221-10-1, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assemblée délibérante prend acte à l'unanimité des membres présents des décisions prises sur la période du 14 janvier 2025 au 10 mars 2025.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 26 novembre 2024

L'assemblée délibérante prend acte, à l'unanimité des membres votants, du procès-verbal du conseil communautaire du 26 novembre 2024.

3/ Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 janvier 2025

L'assemblée délibérante prend acte, à l'unanimité des membres votants, du procès-verbal du conseil communautaire du 28 janvier 2025.

4/ Présentation du projet de réseau Métropolitain des lignes de covoiturage par Monsieur Damien Combet, vice-président en charge de la mobilité

L'assemblée délibérante prend acte de la présentation du projet de réseau Métropolitain des lignes de covoiturage par M. Damien Combet.

5/RAPPORTS

5.1 – ADMINISTRATION

Rapporteur : Mme Anne-Claire Rouanet

2025-24 : Mise à disposition d'un agent auprès de la SPL Garon Développement

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-25 : CCVG-SPL Garon Développement : Approbation de la convention mise à disposition d'un véhicule et la convention d'occupation des locaux à la Pépinière

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

5.2 – FINANCES

Rapporteur : Mme Catherine Staron

2025-26 : Approbation du budget primitif 2025

Les décisions sont adoptées à la majorité des membres présents
2 voix contre : Mme Christiane Constant et M. Roland Wilputte

2025-27 : Budget principal : autorisation de programme et crédit de paiement

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

2025-28 : Attribution de compensation pour 2025

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-29 : Dotation de solidarité pour 2025

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-30 : Vote des taux de Taxes d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) 2025 par zone de collecte

M Gregory Nowak rajoute que ce qui pèse le plus sur le budget 2025 est la panne de l'incinérateur subie sur l'année 2024. L'enfouissement des déchets a dû être envoyé plus loin. Le coût supplémentaire s'élève à 478 000 euros. Il y a aussi une augmentation du coût de l'aspiration.

Mme Staron a eu encore tout à l'heure, de nouveaux chiffres pour les bases. Les taux ne bougent pas.

M Combet demande s'il est possible de faire un petit récapitulatif des éléments donnés plus tôt par M Nowak, pour expliquer aux administrés la raison de la hausse.

M Grégory Nowak précise que l'augmentation devrait être entre 25 et 30 euros en plus par foyer fiscal.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-31 : Vote des taux de fiscalité directe (FPU) 2025

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-32 : Versement d'une subvention au Vélo-Club de Brignais : approbation convention balisage et entretien circuits VTT

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

5.3 – AMENAGEMENT

Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin

2025-33 - Habitat /PLH : Approbation de la convention 2025-2027 « Pacte Territorial France Rénov' » - Service public de la rénovation de l'habitat

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-34 - PLH : convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 ALTE69 pour la mise en œuvre des stratégies de transition énergétique et de rénovation thermique des bâtiments

M. Bugnet se porte volontaire pour mener les missions incombant à un représentant de l'ALTE69, et devenir le troisième conseiller.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-35 - PLH : garantie d'emprunts SOLLAR – 5 Route d'Irigny et 9/11 Rue du Général de Gaulle à Brignais pour un montant de 818 442,25€

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

5.4 – AGRICULTURE

Rapporteur : M. Jérôme Crozet

2025-36 - Chantiers biodiversité : convention EARL Thollet

Les décisions sont adoptées à la majorité des membres présents.

2 abstentions : Mme Valérie Grillon et M. Pierre Fouillard

2025-37 - Lutte contre le frelon vespa velutina nigrithorax : convention GDS du Rhône pour la détection et destruction des nids 2025

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-38 - Piégeage de printemps du frelon vespa velutina nigrithorax : convention de partenariat avec l'association les Amis des Abeilles de Chaponost 2025

M. Gillet précise que Brignais avait acheté 25 pièges pour que les bénévoles puissent en bénéficier. Ces pièges seront donnés au marché.

M. Combet précise que les bénévoles doivent s'enregistrer pour pouvoir faire une cartographie des pièges. 100 pièges pour l'ensemble de la CCVG ne suffiront pas. Les villes les plus concernées sont Brignais et Chaponost. C'est un investissement, mais les pièges sont réutilisables.

M. Combet explique que les bénévoles prennent gratuitement 2 ou 3 pièges, font la déclaration sur un site pour qu'une cartographie puisse être faite.

Mme Chapus rajoute que le produit à l'intérieur doit être changé toutes les semaines. Le mélange est 1/3 de bière, 1/3 de vin blanc et 1/3 de sirop style grenadine.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-39 - ENS (Espaces Naturels Sensibles) Plateau Mornantais : acquisition foncière de la parcelle BC 106 à Montagny auprès de la SAFER

M. Fouilland rajoute qu'un agriculteur s'est positionné sur le terrain.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

5.5 – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M. Damien Combet

2025-40 : ENS (Espaces Naturels Sensibles) du Plateau Mornantais : programmation 2025

Il est demandé si l'ONF intervient.

M. Combet répond qu'ils interviennent de moins en moins, mais uniquement sur la vallée en Barret. M Combet parle de l'ONF.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-41 : ENS de la Vallée en Barret : programmation 2025

M. Bérard rajoute que cet ENS va être fortement impacté par les barrages écreteurs. Il y avait une réunion publique lundi soir. L'un des barrages est sur la CCVG. Les avant-projets vont être votés le 10 avril 2025.

M. Combet précise que le SMAGGA fait partie du projet

M. Serge Bérard rajoute qu'à partir du 10 avril, le projet va commencer sa phase active. Il faudra attendre 2029-2030 pour les premières réalisations.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

5.6 – TOURISME

Rapporteur : M. Damien Combet

2025-42 : DESTINATION MONTS DU LYONNAIS : Adhésion à la démarche handicap Auvergne Rhône Alpes Tourisme (Charte H+)

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents

5.7 – BÂTIMENTS

Rapporteur : M. Guy Boisserin

2025-43 : Acquisition de la parcelle AW6 – Lieu-dit les 7 Chemins à Vourles

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

5.8 – VOIRIES

Rapporteur : M. Jean-Louis Gergaud

2025-44 : Acquisition des parcelles AR 60 232 233 342 sises Rue des Hauts de Montbel à Vourles

M. Le Saux demande si c'est bien une régularisation de voirie. Monsieur se demande pourquoi le prix est différent à chaque délibération.

M Gergaud répond que ce sujet est très ancien et on régularise aujourd'hui une position historique alors que maintenant tout est cadré.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

5.9 – DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapporteur : Mme Josiane Chapus

2025-45 : Lancement de la révision des documents cadre de la politique de peuplement

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

6/DIVERS

Du 04 au 6 avril, il y a la troisième édition du Festival « le Quai du départ »

Information sur l'opération covoiturage

La ligne concernée est Brignais-Mornant-A450- Lyon. Il y a eu déjà des votes pour la faisabilité de cette ligne de covoiturage. Les trois parties la COPAMO, CCVG et Métropole, sont tombés d'accord et ont accepté les cofinancements nécessaires. Il y a aussi des financements avec des fonds verts et le fond Mobilis.

Cette ligne de covoiture est à haut niveau de service, c'est-à-dire qu'elle fait 27 km de long avec 14 points d'arrêts fixes. Chaque conducteur et chaque covoitureur pourront identifier les points d'arrêt, via des applications.

Cela pourra donner les heures de passages et la durée d'attente. L'attente maximum est de 20 min. Il y a une garantie assurée, que ce soit l'absence de conducteurs ou de voyageurs.

Il y a des investissements pour les signalisations, pour les applications et les incitations pour les conducteurs. Le reste à charge pour la CCVG est de 5 750 euros pour l'année 1 et de 1 633 euros pour l'année 2.

En matière de fonctionnement, les restes à charge après subventions sont de 60 000 euros en année 1, 48 000 en année 2 et de 54 000 en année 3. Dans ses montants, il y a les incitatifs financiers qui sont assez élevés.

Les montants restent importants. Ça sera l'une des 3 lignes de la région. C'est une compétence déléguée à SYTRAL Mobilité, mais qui dépend de la CCVG. Montagny sera une commune « test », car c'est la commune la moins bien desservie par les transports.

Il y a une autre ligne dans le nord de Lyon, la LANE qui après plusieurs années fonctionne très bien. La mobilité est un sujet important de ce mandat. La redistribution de 0.1% du versement mobilité qui est reversé à la CCVG par SYTRAL Mobilité est investie dans ses sujets.

M. Le Saux demande si l'indemnisation pourrait être destinée aux entreprises, avec des véhicules d'entreprises.

Mme Gauquelin répond qu'à priori non, il y aurait des problèmes d'assurance.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 20h30

À Vourles, le 25 mars 2025

Françoise Gauquelin
Présidente

Signé le, 10/04/2025,
GAUQUELIN Françoise

Pierre Fouillard
Le secrétaire de séance



F. Gauquelin

